

Réponse à l'interpellation de Monsieur Benoit Drèze à propos des risques Seveso et de la réhabilitation du site des anciens établissements Radermecker-Interchimie sis rue de Steppes

Monsieur le Conseiller,

Comme vous le savez, ce dossier nous occupe depuis quelques années. Il fait l'objet d'un suivi minutieux tant par nos services que par les services régionaux compétents (Département de la Police et des Contrôles ainsi que le Département des Permis et Autorisations)

En 2016, l'exploitant a déposé une demande de permis d'environnement temporaire en vue de poursuivre l'exploitation du site. Cette demande a été jugée non recevable par le SPW.

Dans ce contexte et à la demande des services du SPW, j'ai été amené – en juillet 2016 – à prendre un arrêté de cessation d'exploitation et de fermeture du site. L'ordre a également été rappelé à l'exploitant de fournir un plan de remise en état.

Les services du SPW ont quant à eux mis en demeure l'exploitant de sécuriser la totalité de son site.

En 2018, le Département de la Police et des Contrôles du SPW a effectué un contrôle sur place et a constaté que le site était vide de produits dangereux. Ce même département reste attentif à la situation.

Quant aux études de sol, une étude d'orientation a été approuvée par les services régionaux en 2018. Une étude de caractérisation des pollutions a été réclamée par le SPW auprès de l'exploitant.

Comme vous le voyez, depuis ma décision de fermeture, c'est la Région qui a pris la main. Les services régionaux se montrent attentifs au suivi de la problématique, en particulier le Département de la Police et des Contrôles dont il s'agit d'une des missions de base.

Je ne dispose donc pas de toutes les réponses à vos questions.

L'expropriation et la dépollution par les pouvoirs publics sont évidemment une piste mais, vu les montants nécessaires pour les mener à bien, vous comprendrez que nous privilégions l'application du principe du pollueur payer.